

## Liaison routière de l'Est Francilien : les travaux sont lancés à Claye-Souilly

**Le Département de Seine-et-Marne lance les travaux de la Liaison routière de l'Est Francilien (LREF), un projet structurant qui reliera Meaux à l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle. Ce nouvel axe vise à améliorer la desserte du nord du territoire, fluidifier le trafic et renforcer la qualité de vie des Seine-et-Marnais.**

Le lancement officiel du chantier s'est tenu à Claye-Souilly ce mardi 7 octobre 2025 en présence de **Jean-François Parigi**, Président du Département de Seine-et-Marne, aux côtés de nombreux partenaires et financeurs :

- **Pascal Doll**, Président de Roissy Pays de France,
- **Jean-François Copé**, Président du GIP Roissy Meaux Aéroport,
- **Valérie Péresse**, Présidente de la Région Île-de-France,
- **Pierre Ory**, Préfet de Seine-et-Marne,
- Ainsi que de nombreux élus locaux.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration des conditions de circulation et du cadre de vie des Seine-et-Marnais, le Département engage la réalisation de la nouvelle Liaison routière de l'Est Francilien reliant Meaux à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.

*« La Liaison routière de l'Est Francilien est un projet très attendu, inscrit dans une dynamique d'aménagement à l'échelle régionale. Elle constitue un levier majeur pour le développement de la Seine-et-Marne, en particulier du nord du territoire. En améliorant la connexion entre Meaux et l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, nous facilitons la mobilité des habitants et renforçons l'attractivité économique du département. Ce projet ambitieux marque aussi une étape essentielle vers la création d'un véritable contournement Est francilien reliant l'A1, l'A4 et l'A5 », souligne Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne.*

Cet ambitieux projet, dont les travaux s'étendront jusqu'en 2030, a pour objectifs :

- D'améliorer la desserte de la plateforme aéroportuaire depuis l'est de la Seine-et-Marne ;
- De désaturer la route départementale 212, avec une baisse estimée de 40 % du trafic d'ici 2040 ;
- Et de soulager les conditions de vie des habitants de Claye-Souilly et du nord du Département.

Le projet consiste en la création d'une nouvelle route à 2x2 voies d'environ 6 km, entre la RD 212 et la RN 3.

D'un montant total de 130 millions d'euros HT, cette opération bénéficie du soutien de la Région Île-de-France (65 M€), du Groupe ADP (1,9 M€) et de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (2 M€). La fin des travaux est prévue à l'horizon 2030.

*« Ce chantier illustre pleinement la volonté du Département d'investir dans des infrastructures modernes, durables et adaptées aux besoins de mobilité de demain. Avec la Liaison routière de l'Est Francilien, nous améliorons la fluidité du trafic, réduisons la congestion sur les axes existants et offrons des conditions de déplacement plus sûres et plus confortables aux usagers. C'est un projet structurant au service du territoire et de ses habitants »,* déclare Olivier Lavenka, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, des routes, des politiques contractuelles et de l'agriculture

Le Département veille à minimiser l'impact environnemental du chantier et à préserver les milieux naturels.

La Vallée de la Beuvronne, où un viaduc sera créé, ainsi que le Grand Marais, bénéficieront de mesures de protection spécifiques.

Des aménagements paysagers viendront renforcer l'intégration de la nouvelle voie dans son environnement : alignements d'arbres, vergers, boisements et végétalisation des abords des infrastructures ferroviaires. Des passages souterrains permettront la circulation de la petite faune, tandis que la protection des oiseaux et des chauves-souris sera assurée.

Enfin, le traitement des eaux de ruissellement sera assuré par des noues végétalisées, fossés peu profonds et larges permettant de filtrer naturellement les polluants avant rejet dans le milieu naturel.

Les travaux débutent en octobre 2025 sur le secteur de Claye-Souilly, pour une durée estimée à deux ans.

Un abaissement de la limitation de vitesse à 70km/h sera mis en place sur la RN3 au niveau de la zone d'entrée et de sortie de chantier. Des restrictions de circulation seront prévues selon les phases des travaux sur la route nationale et les routes départementales du secteur (courant 2026 : RD404 fermée 8 mois, RN3 sur 3 jours).

Les dates précises seront communiquées ultérieurement sur le site internet du Département et sur [Infos Routes 77](#).

**Contact presse :**

Pauline Maingre – pauline.maingre@departement77.fr – 06.72.84.70.49